



Donation bien immobilier

Par **guch**, le **25/02/2015** à **09:26**

Bonjour,

Mes parents ont un bien immobilier d'une valeur de 300 000 Euros
Ils souhaiterai faire une donation nue- propriete a leurs 3 enfants.
est-ce avantageux?
Quel est la démarche?
Merci pour votre réponse

Par **domat**, le **25/02/2015** à **09:56**

bjr,

c'est avantageux pour les héritiers qui recevront la pleine propriété sans droits à payer aux décès des donateurs.

mais sachant que les enfants ont à la succession de leurs parents un abattement de 100000 € le gain n'est pas énorme.

cela se fait comme toutes les donations devant un notaire.

personnellement je déconseille aux parents d'agir ainsi, car ils ne pourront pas vendre leur biens quand ils le voudront en particulier pour payer une maison de retraite et ce sont les enfants qui devront payer.

donc il faut que vos parents réfléchissent bien avant de donner leur patrimoine.

cdt